

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 15 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze du mois de juillet à dix-sept heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil municipal de la commune de DUINGT

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : 15

Mme BUSSARD Loraine, M. BARITHEL Eric, Mme DUCLOS Catherine, M. SANZEY Laurent, Mme GOURLET Hélène, Mme PERRISSIN-FABERT Adeline, Mme LOUVET Yolande, M. BARBIER Jean-Marc, M. ROFFINO Fabrice, Mme MELIARD Marie-Laure, M. FRANCOIS Sébastien, M. ROLLIN Marc, Mme CHAMBEROT Sandrine, M. DUCHEZ Patrick, M. ZANNINI-FALCY Frédéric.

Étaient absents les conseillers municipaux suivants : 0

Date de convocation du Conseil Municipal : le 09/07/2026

Date d'affichage de la convocation : le 09/07/2026

Le Maire ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mme LOUVET Yolande est désignée pour remplir cette fonction.

D20260701

DESIGNATION DE L'OCCUPANT DU DOMAINE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU SNACK-BAR LA PETITE FRINGALE ET MISE A DISPOSITION DE LOGEMENTS SAISONNIERS

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une procédure d'appel d'offre a été lancée en date du 23 avril 2026, dans le cadre de l'occupation du domaine public pour l'exploitation du snack-bar « La Petite Fringale ».

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses dispositions relatives aux conventions d'occupation du domaine public ;

Vu la procédure de publicité et de sélection préalable organisée en vue de l'attribution d'une convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation du snack-bar « La Petite Fringale » ;

Considérant que la commune est propriétaire du snack-bar « La Petite Fringale », situé 42 Allée de la Plage à DUINGT, relevant de son domaine public ;

Considérant que la commune a lancé une procédure de sélection préalable afin de garantir la transparence et l'égalité de traitement des candidats ;

Considérant les candidatures reçues et l'analyse des offres réalisée au regard des critères définis dans l'avis de publicité ;

Considérant que la candidature de M. LAJOIE Jacques représentant la société SAS IZIEUX, représentée par M. LAJOIE Jacques, présente les meilleures garanties pour assurer l'exploitation du snack-bar dans le respect des objectifs fixés par la commune ;

Considérant qu'il est également proposé de mettre à disposition de l'occupant des logements saisonniers destinés à l'hébergement du personnel nécessaire à l'exploitation de l'activité ;

Après avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

Article 1er : Désignation de l'occupant :

- De désigner M. LAJOIE Jacques, représentant la société SAS IZIEUX, en qualité de titulaire de la convention d'occupation du domaine public portant sur l'exploitation du snack-bar « La Petite Fringale ».

Article 2 : Durée de la convention :

- La convention est consentie pour une durée de six (6) années à compter du 1^{er} janvier 2027 jusqu'au 31/12/2032.

Article 3 : Mise à disposition de logements saisonniers :

Dans le cadre de cette convention, la commune met à disposition du titulaire les logements saisonniers suivants :

- Quatre chambres permettant l'hébergement de quatre à six personnes ;
- Un WC ;
- Une salle de bains.

Cette mise à disposition est accordée pour la même durée que la convention d'occupation du domaine public, soit six (6) années, selon les conditions définies dans la convention.

Article 4 : Redevance :

- Le titulaire versera à la commune une redevance annuelle dont le montant est fixé conformément aux stipulations de la convention, tenant compte des avantages de toute nature procurés par l'occupation du domaine public et de la mise à disposition des logements.

Article 5 : Signature de la convention :

- Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention d'occupation du domaine public ainsi que tout document afférent à son exécution.

Article 6 : Exécution :

- Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

FEUILLET DE CLOTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 15 JUILLET 2026

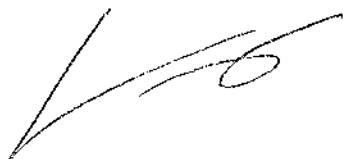
Numérotation des délibérations prises lors de cette séance :

1 délibération portant le numéro D20260701

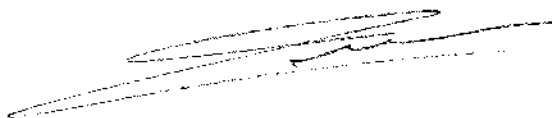
Questions diverses : ont été évoqués les sujets suivants :

- Chute de pierres sur la commune, due à la sécheresse, intervention de la RTM (société de restauration des terrains en montagne) ;

La Secrétaire de séance
Yolande LOUVET



Le Maire
Marc ROLLIN



CLÔTURE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUILLET 2026

Département de la HAUTE-SAVOIE

Arrondissement d'ANNECY

Canton de SEYNOD

Nombre de Conseillers

- en exercice..... 15

- présents..... 15

- votants..... 15

- procurations..... 0

Date de convocation : 09/07/2026

Date de séance : 09/07/2026

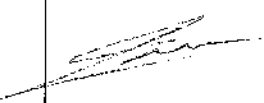
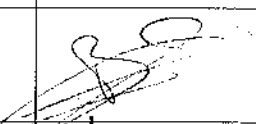
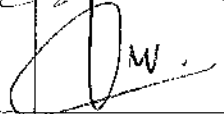
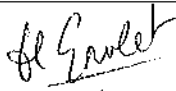
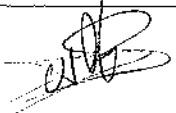
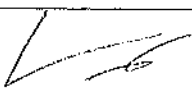
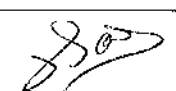
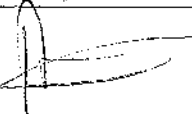
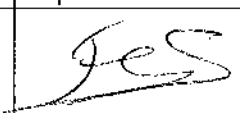
Nombre de délibérations : 1

Nombre de décisions : 1

DEC202604 : Lancement du marché public à procédure adaptée pour les travaux de requalification de la route de Vignet ;

PROCES VERBAL		
Feuillet début	Feuillet fin	Nb de pages recto verso
95	97	2
DELIBERATIONS		
TABLEAU RÉCAPITULATIF		
N°	Objet	Feuillet
01	Désignation de l'occupant du domaine public pour l'exploitation du Snack-Bar « La Petite Fringale » et mise à disposition de logements saisonniers	95-96

Signatures

Marc ROLLIN	
Eric BARITHEL	
Lorraine BUSSARD	
Laurent SANZEY	
Patrick DUCHEZ	
Hélène GOURLET	
Catherine DUCLOS	
Adeline PERRISSIN-FABERT	
Yolande LOUVET	
Jean-Marc BARBIER	
Marie-Laure MELIARD	
Sébastien FRANCOIS	
Sandrine CHAMBEROT	
Fabrice ROFFINO	
Frédéric ZANNINI-FALCY	